

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

NOM ET PRENOM : DUNAND Patrice

SERVICE : MAIRE

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : GEX

ACCOMPAGNANT : —

OBJET ET LIEU DE LA MISSION : Réunion concours lycée Gex / LYON

DATES CONCERNEES : du 30 juin au 1er juillet 2022

HORAIRES (départ et retour) : 29/6 (Conseil Régional) 6h00 // 1er juillet 18h/20h

- Véhicule personnel Type de véhicule : 7CV 7361YD01
Puissance fiscale : 7CV

MOYEN DE TRANSPORT : - Train
- Bus / Métro

VISAS

	Date	Signature
La responsable RH		
Le DGAS / DGS		

Le présent état doit être retourné complété et signé par l'agent dans un délai de 15 jours suivant le dernier jour de formation. Il doit être accompagné du présent ordre de mission et de tous les justificatifs originaux des dépenses engagées.

Éléments de remboursement	A compléter par le demandeur		A compléter par le service RH	
	Quantité		Valeur unitaire	Valeur totale
Transport en commun				
Véhicule personnel : kilomètres effectués				
Véhicule personnel : frais de péage				
Indemnité repas (*)				
Indemnité nuitée (*)	1	90 €	90€	90€.
Autres frais				
Total du remboursement à mandater				90€.

Demande de remboursement présentée
Par l'agent, le: 10/7/2022
Signature de l'agent

Patrice Dunand
Maire

Vu et arrêté à la somme ci-dessus

Bon à payer
Le Maire
Patrice Dunand

Patrice Dunand
Maire

(*) Indemnités de mission

Indemnité de repas 11h/14h ou 18h/21h	17.50€ - Prise en charge, présentation d'un justificatif obligatoire
Frais d'hébergement (nuit + petit déjeuner)	70.00€ France métropolitaine (prise en charge maximum sur présentation d'un justificatif et au réel si montant inférieur) 90.00 € Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris (+200 000 habitants) 110.00 € Commune de Paris

M. Patrice DUNAND

. - FRANCE

Dossier : LYC/232556808/V
 Réf. externe : IPMS-69CON-2130-150391643
 Réf. IRésa : 8514909/2206/LYC/IPMS

Aix en Provence, le 01/07/2022

FACTURE N°1.504.631

RÉSERVATION					
Produits et prestations			Qt	P.U.	Montant
Du 30/06/2022 au 01/07/2022 : Taxe de séjour pour IPMS- Lyon Confluence			1	2,53 €	2,53 €
Le 01/07/2022 : PETIT DEJEUNER			1	12,50 €	12,50 €
Du 30/06/2022 au 01/07/2022 : Junior suite 4 pers. Hôtel Résidence Apart-hotel Odalys Lyon Confluence à Lyon			1	119,00 €	119,00 €
Vous n'avez pas contracté d'assurance annulation					-
Total séjour :					134,03 €
TVA	HT (€)	Part TVA (€)	TTC (€)	Versement(s) : • Le 29/06/2022 : 134,03 €	
0 %	2,53	0,00	2,53		
10 %	119,55	11,95	131,50		
Total :	122,08	11,95	134,03		
Adulte 2 Prénom 2 (29/06/2004)					
Remarque : ;Taxe de séjour pour IPMS- Lyon Confluence					
					SOLDE : 0,00 €

Echéance : pas d'escompte pour règlement anticipé
 Conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, il est précisé que tout retard de paiement entraînera de plein droit le paiement de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 EUR (uniquement pour les clients professionnels).

ODALYS RÉSIDENCES SAS au capital de 3.000.000 € - RCS Aix-en-Provence 487 696 080
 N° TVA Intracommunautaire : FR04 487 696 080

Siège social : 655 rue René Descartes - CS 80412 - ZAC du Parc de la Duranne - 13591 Aix-en-Provence CEDEX 3
 Email : clients@odalys-vacances.com
 RCP : Allianz Numéro de contrat : 41 853 618

